

# LA LETTRE NATURA 2000

## LETTRE D'INFORMATION DU SITE NATURA 2000 BASSE VALLEE DU TAVIGNANI

### LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCE NATURA 2000

Les **évaluations d'incidences** permettent d'évaluer l'impact d'une activité (plan, programme, projet, manifestation...) intervenant sur le site Natura 2000.

L'évaluation d'incidence :

- est réalisée par le porteur de projet ;
- est ciblée sur les habitats (milieux naturels) et les espèces pour lesquels le site a été créé ;
- est proportionnée à l'ampleur du projet.

En l'absence d'incidence significative, le projet pourra être autorisé (Art. R 414-24 du Code de l'Environnement). **La liste locale 2** est un complément à la liste nationale et la première liste locale (disponibles au lien suivant : <http://www.haute-corse.gouv.fr/champ-d-application-les-activites-soumises-a-a894.html>). **Dans cette liste, sont soumis à évaluation d'incidence :**

Agriculture forêt	Milieu aquatique
Création de voirie forestière	Tout captage en rivière, plan d'eau, canal, forage en nappe d'accompagnement
Création de voie de défense contre l'incendie	Rejets des stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs ANC devant traiter une charge brute de pollution organique
Création de pistes pastorales	Epandage des boues issues du traitement des eaux usées
Création de places de dépôts	Création d'un barrage de retenue
Création de pare-feux	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes
Défrichement de toute surface dans un massif boisé dont la superficie est supérieur à 0,01 Ha	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou marais
Arrachage de haies	Rejet d'eau pluvial en mer
	Réalisation de réseaux de drainage

### CONTACT STRUCTURE ANIMATRICE

CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita  
7 rue du colonel Feracci 20250 CORTE  
Tél. 09 64 40 84 65  
Mail. [contact@cpie-centrecorse.fr](mailto:contact@cpie-centrecorse.fr)  
Site Web [www.cpie-centrecorse.fr](http://www.cpie-centrecorse.fr)

### LIENS UTILES

CPIE Corte Centre Corse : [www.cpie-centrecorse.fr](http://www.cpie-centrecorse.fr)  
CRPF de Corse : <http://www.foretpriveefrancaise.com>  
OEC : [www.oec.fr](http://www.oec.fr)  
DDTM Haute-Corse : <http://www.haute-corse.pref.gouv.fr/>  
Portail Natura 2000 : [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

### LE DOCUMENT COMPLET DU DOCOB EST TÉLÉCHARGEABLE

[www.cpie-centrecorse.fr](http://www.cpie-centrecorse.fr)

Espace Activités/Environnement/Accompagnement des territoires  
Rubrique Site Natura 2000 Basse vallée du Tavignano

Conception et réalisation : CPIE Corte Centre Corse

Crédit photos : CPIE Corte Centre Corse, Groupe Chiroptère Corse, M. Conrad, Y. Gouguenheim

### EDITORIAL



Le CPIE Centre Corse – A Rinascita a repris l'animation du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani » jusqu'en 2017. Dans ce cadre, l'association assure la communication sur le site Natura 2000 et l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre des mesures de gestion permettant la conservation ou la restauration du patrimoine naturel du Tavignani.

Le dernier comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani » s'est réuni le 23 juin pour faire le point sur les actions en cours en 2015 et présenter les actions prévues en 2016. Ce COPIL a également permis de valider la **Charte Natura 2000** du site.

Aujourd'hui 15 actions sont en cours de réalisation sur 22 inscrites dans le plan d'action et des nouvelles actions sont à venir pour 2016. La priorité est donnée aux mesures visant à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire présents sur le site.

Cette lettre se veut un outil d'information et de communication autour du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani ». Elle est destinée à tous les acteurs, élus, gestionnaires, propriétaires ou simples usagers, car chacun, à son échelle, a un rôle dans la préservation de ces milieux naturels qui font la richesse de la vallée.

La cellule d'animation du site  
Natura 2000 du Tavignano





## DES OUTILS AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

**La certification forestière PEFC, un système international qui garantit une gestion durable des forêts.** Conçu en France en 1999 à l'initiative des propriétaires forestiers privés, PEFC est aujourd'hui le leader mondial de la certification forestière. Elle vise à pérenniser l'exploitation forestière tout en préservant le rôle de réserve de biodiversité, de capteur de CO2 et de régulateur du climat. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, la marque PEFC apporte une garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables.



En adhérent au système PEFC, le propriétaire s'engage à mettre en œuvre des pratiques de gestion forestières durables réunies dans un cahier des charges.

Chaque bureau PEFC régional a développé un programme d'accompagnement pour le propriétaire forestier. Ainsi, pour chaque point du cahier des charges, les actions sont définies localement. L'adhésion est sous forme d'une seule cotisation pour 5 ans qui est proportionnelle à la surface forestière.

En 2014, plus de 57 000 hectares de forêts ont été certifiées en Corse.

Pour plus d'information contacter la déléguée régionale Emilie Bernardini :

**[contact@pefc-corsica.org](mailto:contact@pefc-corsica.org) / 06.45.52.74.69**

***A casa di a foresta, maison rose 2<sup>ème</sup> étage, Place de la fontaine de Diana, Vivario***

**<http://www.pefc-corsica.org/>**

**Le Centre Régional de la Propriété Forestière a pour mission d'orienter et de développer la gestion des bois, forêts et terrains à boiser des particuliers.**

Le CRPF apporte gratuitement aux propriétaires forestiers des conseils individuels personnalisés pour mieux gérer leur patrimoine forestier sur des thèmes variés : réglementation forestière des coupes de bois, aides forestières, document de gestion durable, biodiversité,... Le CRPF de Corse organise également des réunions d'information et de vulgarisation et des cycles de formation pour aider les propriétaires à adopter des méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts.

Pour plus d'information contacter le CRPF de Corse :

**[corse@crpf.fr](mailto:corse@crpf.fr) / 04.95.23.84.24**

**105 cours napoléon, 20000 Ajaccio**

**<http://www.foretpriveefrancaise.com/le-crpf-de-corse-606430.html>**



## LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 est un document annexé au document d'objectifs du site. Elle vise à sensibiliser et impliquer les propriétaires dans la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire mais aussi à renforcer les liens entre les propriétaires et la structure animatrice.

La charte du site Natura 2000 de la basse vallée du Tavignani a été validée en juin 2015 par le COPIL. Elle rappelle les enjeux et les objectifs du site, décrit les principes et modalités de celle-ci puis développe les engagements et les recommandations par type de milieux (milieux humides, formation arborées, milieux forestiers, zones littorales...) ou par type d'activité (activité balnéaire, pêche, canoë-kayak, activité d'eau vive...) visant à conserver les espèces ou habitats présents sur le site.

Les engagements ont pour enjeu majeur le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces du site, ils peuvent faire l'objet d'un contrôle. Leur non-respect peut conduire à une suspension de l'adhésion. Les recommandations visent à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.

Tout titulaire de droit foncier et usager du site peut adhérer à la charte. L'adhésion est volontaire et renouvelable pour 5 ans, elle donne droit à une exonération d'évaluation d'incidence. Le propriétaire choisi le type d'engagements auxquels il souhaite adhérer et les engagements n'entraînent aucun surcoût de gestion.

Pour adhérer, il suffit d'envoyer une déclaration d'adhésion à la charte (CERFA 14163\*1), la charte signée avec les engagements retenus cochés et un plan cadastral des parcelles concernées à la DDTM.

La charte Natura 2000 de la basse vallée du Tavignani est disponible dans toutes les mairies concernées par le site et auprès de la structure animatrice.

**N'hésitez pas à la consulter et à nous contacter pour plus de renseignements !**

